

Comment juguler les limitations financières des universités haïtiennes ?¹

Bénédictine Paul et Thébeau Michel

Résumé : Les établissements universitaires haïtiens sont essentiellement financés par l'économie des ménages majoritairement pauvres. Les contraintes de ressources financières les empêchent de s'attirer les meilleurs enseignants et de répondre à la demande sociale d'enseignement. Comment sortir de cette impasse ? Cet article discute un certain nombre de stratégies institutionnelles et managériales permettant d'avancer que, d'une part, les universités doivent se repenser, changer de paradigme afin de se doter de ressources humaines dignes de l'excellence et d'une logique de fonctionnement capable de leur permettre de devenir financièrement plus viables. D'autre part, l'État doit jouer son rôle de garant des conditions et stratégies de développement économique du pays en finançant tous les établissements universitaires agréés.



Rezime : Se majoritèman lajan fanmi pòv yo ki prensipalman finanse inivèsite Ayiti yo. Pwoblèm ki genyen nan resous finansye yo anpeche inivèsite yo anplwaye pi bon pwofesè yo epi satisfè demann sosyal ki genyen nan ansèyman an. Ki jan pou nou rezoud pwoblèm sa a ? Atik sa a prezante divès estrateji sou plan enstitisyon ak jesyon ki pwouve inivèsite yo, sou yon bò, dwe refè, chanje modèl yo ap suiv yo, yon fason pou yo kab jwenn resous moun, nan respè pou prensip ekselans lan epi pou yo adopte yon lojik nan fonksyonman yo ki pou pèmèt yo dire pi lontan sou plan finansye. Sou yon lòt bò, Leta fèt pou fè travay li kòm responsab kondisyon ak estrateji devlopman ekonomi peyi a epi pou li finanse tout inivèsite li rekonèt yo.

1. INTRODUCTION

L'enseignement supérieur a longtemps souffert d'un problème de qualité, de coopération effective et de gouvernance locale en Haïti. Bien qu'ils se soient multipliés ces dernières années – selon les données disponibles, leur nombre serait supérieur à 200 (GTEF, 2010) –, les établissements universitaires fonctionnent dans un contexte d'insuffisance institutionnelle considérable. Ce déficit institutionnel, en plus du vide légal en matière de régulation étatique, empêche la construction de ce qu'il conviendrait d'appeler l'université haïtienne, en tant que système.

En tenant compte uniquement du critère quantitatif, malgré leur multiplication, les universités haïtiennes sont encore

loin de pouvoir satisfaire la demande nationale de formation². Devant ce constat, vers la fin des années 1990, le ministre de l'Éducation nationale s'est proposé d'accroître l'offre publique de formation universitaire. À partir des années 2000, il a entamé un processus de création d'universités publiques régionales (UPR), improprement appelées « universités publiques en régions ». Même si ces universités souffrent plus gravement que l'Université d'État d'Haïti (UEH) de problèmes de ressources financières et d'enseignants qualifiés, leur création représente une initiative d'innovation institutionnelle (Paul, 2012b) par rapport à la Constitution de 1987 qui institua le « tout UEH ». De 2006 à nos jours, le nombre d'UPR est porté à six. Pourtant, la demande de formation universitaire ►

1. Centre de Recherche en Gestion et Economie du Développement (CREGED), Faculté des Sciences Economiques et Administratives (FSEA), Université Quisqueya (uniQ), Haïti

2. Bien entendu, il existe une autosélection des demandeurs de formation qui se fait au profit d'universités étrangères. De plus, une partie considérable de la demande n'est pas solvable, eu égard au caractère privatif de l'offre de formation universitaire.

soutenue par la croissance élevée de la population haïtienne n'est que partiellement satisfaite.

À la base de cette inadéquation entre l'offre et la demande de formation universitaire, il y a d'abord l'insolvabilité d'une grande partie des ménages, puisqu'en Haïti ce sont les ménages qui financent directement l'essentiel des dépenses d'éducation. Il y a ensuite la faiblesse de la part du budget national alloué à l'éducation, en particulier à l'enseignement supérieur. Globalement, moins de 3 % du produit intérieur brut (PIB) d'Haïti est dédié à l'éducation, dont moins de 1 % à l'enseignement supérieur. Jusqu'à la création des UPR, la totalité du budget d'enseignement universitaire étatique était allouée à l'UEH³. Dans ce contexte, les établissements d'enseignement supérieur (EES) privés dont le budget est financé quasi exclusivement par les droits de scolarité payés par les ménages font face à des problèmes financiers éreintants.

Les difficultés des EES haïtiens sont de toute évidence aggravées par le problème des ressources humaines qualifiées. En fait, leur faiblesse institutionnelle et budgétaire les empêche d'attirer les enseignants qualifiés. Avec des ressources humaines sous-qualifiées (jusqu'en 2010, selon le rapport du GTEF de 2010, seulement 10 % du corps professoral des EES était détenteur d'un diplôme de master, le nombre d'enseignants titulaires d'un diplôme de doctorat dans le système éducatif haïtien étant par ailleurs presque négligeable), les EES sont peu attractifs pour les familles aisées qui préfèrent envoyer leurs enfants dans des universités étrangères. Cette limite en ressources humaines adaptées à l'enseignement universitaire réduit la capacité des EES à mobiliser des ressources financières, que ce soit à travers les droits de scolarité ou à travers des projets de recherche financés. Ce cercle vicieux constitue un obstacle à la satisfaction de la demande sociale d'enseignement supérieur en Haïti.

Dans ce contexte doublement problématique, la question qui se pose est alors: « Comment les universités haïtiennes peuvent-elles juguler les difficultés financières et attirer les meilleures ressources humaines? » Pour tenter de répondre à cette question, nous utilisons une approche historique et institutionnelle permettant de faire un bref diagnostic des faiblesses de l'enseignement supérieur haïtien, avant de proposer quelques stratégies managériales pouvant être mises en œuvre dans le but d'accroître les ressources financières et humaines des établissements universitaires haïtiens. Ces stratégies visent à augmenter la compétitivité de ces établissements tout en rejetant la thèse antidiaporique de l'émigration des cerveaux.

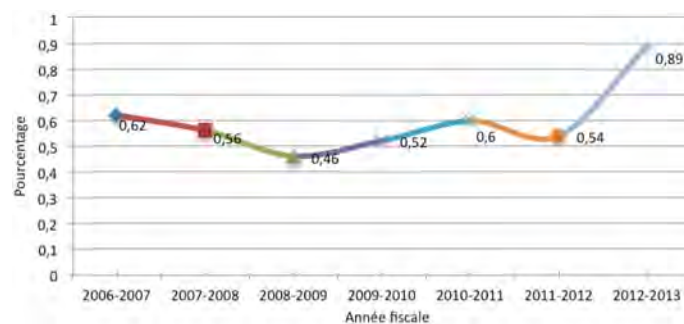
3. En réalité, techniquement, la part programmée et connue du budget alloué à l'éducation universitaire reste celle qui est dédiée à l'UEH, puisque jusqu'en 2012 les UPR émergeaient aussi au budget du ministère de l'Éducation nationale.

2. QUELQUES CONDITIONS INSTITUTIONNELLES À L'ORIGINE DES PROBLÈMES DE RESSOURCES DANS LES UNIVERSITÉS HAÏTIENNES

Les établissements d'enseignement supérieur (EES) se sont multipliés en Haïti ces deux dernières décennies, sans qu'il y ait pour autant une construction réelle de l'université haïtienne. Bien au contraire, la subdivision de l'offre de formation universitaire a aggravé les problèmes de ressources dans les universités. Ces problèmes sont engendrés et ont perduré à cause des limites institutionnelles légales ou non qui caractérisent l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur. En particulier, en ne prévoyant pas le développement et la diversification de l'offre d'enseignement universitaire, le Législateur de 1987 avait lui-même créé les « désincitations » tant pour l'État haïtien de financer et de réguler l'enseignement universitaire que pour les EES de coopérer et de produire des règles de bonne conduite, notamment d'éthique et de responsabilité sociale.

2.1 Limites institutionnelles légales à l'accès aux ressources appropriées dans les universités

Il n'y a en Haïti aucune loi sur l'enseignement supérieur. Cette lacune institutionnelle a des conséquences sur l'investissement public et privé dans cette branche de l'éducation. Tout d'abord, en ce qui concerne l'investissement public, une analyse longitudinale des dépenses publiques montre que le financement public de l'enseignement supérieur en Haïti connaît une faiblesse chronique (voir la figure 1). En Haïti, la part du budget allouée à l'enseignement supérieur est toujours inférieure à 1 % du PIB. À partir de 2012, le budget des UPR a été désolidarisé de celui du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), mais il reste presque négligeable en termes de pourcentage du PIB. Quant aux universités privées, elles n'ont aucune allocation financière connue de la part de l'État, ce qui enlève presque toute légitimité à ce dernier de vouloir évaluer le système.



Source : Les auteurs, à partir des données issues de plusieurs sources officielles.

Figure 1 Investissement public dans l'enseignement supérieur (UEH uniquement)

Comme la scolarisation, l'investissement privé dans l'enseignement supérieur haïtien est limité par les conditions de pauvreté des ménages. Il est aussi affecté par un problème de rationalité économique. Car bien que les dépenses privées en éducation soient élevées, elles ne semblent pas associées à des exigences de rentabilité, voire de pertinence. Or, de telles exigences auraient pour vertu d'inciter les EES à être plus innovants et à faire preuve de volontarisme dans l'offre de formation universitaire. Car l'offre d'enseignement universitaire nous semble négativement affectée par un mimétisme pédagogique entre les EES, par l'attitude passive et peu exigeante des parents et du marché du travail.

2.2 Conséquences institutionnelles de la faible coopération interuniversitaire locale

En l'absence de financement suffisant de la part de l'État, les EES sont censés développer des stratégies de rechange. Dans la mesure où l'éducation peut être considérée comme un bien commun, les EES pourraient agir collectivement pour pallier les problèmes de ressources. Pourtant, les EES haïtiens ont développé et développent de plus en plus des cadres de coopération interuniversitaire internationale; mais, curieusement, ils ne sont pas parvenus à créer un cadre formel et opérationnel de coopération nationale. Cette situation socio-institutionnelle est née de l'inadaptation du cadre institutionnel légal précédent et elle s'autoreproduit. Jusqu'à l'amendement de la Constitution de 1987 mettant en œuvre la recommandation numéro 23 du GTEF (2010), la création d'une université nécessitait « un avis technique » de l'UEH. Or, le contexte universitaire haïtien (Paul, 2012a) n'offre pas un cadre de coopération cordiale suffisant pour respecter cette exigence dans la sérénité. Ainsi, dès leur création, les universités hors UEH sont non seulement en compétition, mais surtout en désaccord avec l'UEH. De plus, du point de vue du financement, le malentendu interuniversitaire tenait tant à des personnalités qu'à la compétitivité pour les étudiants solvables et la distribution du faible financement public.

Les tentatives de coopération locale ont été l'initiative d'acteurs universitaires soutenus par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et d'autres consortiums universitaires étrangers habitués à coopérer avec les universités haïtiennes. Parmi ces initiatives, il y a la Conférence des recteurs, présidents et dirigeants d'institutions d'enseignement supérieur haïtiennes (CORPUHA) et le Consortium interuniversitaire pour la refondation du système éducatif haïtien (CIRSEH). Elles sont embryonnaires et actuellement incapables de constituer une solution de rechange institutionnelle respectable face à l'absence de cadre institutionnel légal. Bien qu'elles soient porteuses d'avenir, sur le plan institutionnel, elles ne représentent pas une démarche résolutive au problème de financement des EES.

Néanmoins, si elles sont renforcées et s'inscrivent dans une approche de mutualisation des ressources, elles peuvent contribuer à réduire le problème d'accès aux enseignants qualifiés.

3. QUELQUES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES POUR ACCROÎTRE LES RESSOURCES DANS LES UNIVERSITÉS HAÏTIENNES

Les stratégies que nous allons débattre, valables tant pour les universités publiques et étatique⁴ que non publiques, s'inscrivent dans une démarche purement capitaliste où chaque acteur doit non seulement s'assurer de la rentabilité de son investissement, mais aussi développer les stratégies de pérennité financière de son organisation. C'est pourquoi elles posent la nécessité du volontarisme institutionnel.

3.1. Le besoin d'innovation institutionnelle

Les innovations institutionnelles nécessaires à une meilleure gouvernance des EES ont une double dimension: légale et volontariste. Du point de vue légal, l'État reste le producteur par excellence d'institutions assorties de sanctions peu contestables. Il doit donc voter urgemment une loi sur l'enseignement supérieur. En fait, l'établissement du système d'enseignement supérieur haïtien demande à l'État d'associer des critères d'efficacité et de rentabilité (Cros et Adamczewski, 1996; Béchar, 2001) au courage et à la fermeté pour lancer une réforme de l'enseignement supérieur haïtien qui ne laisse pas la situation comme avant. Car du point de vue historique, en matière scolaire, Rayford W. Logan (1930) nous rappelle que de 1844 à 1894, trente-six ministres de l'Éducation ont lancé des réformes ayant laissé la situation au plus comme elle était auparavant. S'agissant de la gouvernance et de la régulation des EES, d'autres articles de ce numéro de la revue abordent la question.

L'aspect volontariste de l'innovation institutionnelle tient au fait que, lorsque l'État, et particulièrement le Législateur, ne joue pas suffisamment son rôle dans l'innovation institutionnelle, les organisations issues de la population ou de la société civile organisée constituent une solution de remplacement. Les universités peuvent donc être en avance sur l'État en faisant preuve de volontarisme institutionnel, notamment à travers les règles garantissant l'excellence dans leur offre. De même, les familles investissant dans l'enseignement supérieur pourraient être plus exigeantes quant au nombre d'étudiants diplômés dans les universités haïtiennes, actuellement faible. De la même façon, les étudiants pourraient exiger ►

4. En Haïti, il y a lieu de distinguer deux catégories d'universités faisant partie du secteur public: l'Université d'État d'Haïti et les universités publiques implantées dans les départements.

que le niveau moyen de formation des enseignants du supérieur soit plus élevé.

3.2 Quelques stratégies financières déjà éprouvées dans d'autres pays

Nous discutons ici cinq stratégies. La première est l'implication des universités dans l'entrepreneuriat. Récemment débattue par Paul (2012a), cette stratégie est doublement profitable. Tout d'abord, l'université est le premier bénéficiaire d'une telle démarche en ce qui a trait à l'insertion professionnelle de ses diplômés. Ensuite, elle est aussi un lieu de recherche scientifique et une source de financement à travers le mécénat. La stratégie d'université entrepreneuriale documentée dans la littérature (Slaughter et Leslie, 1997; Clark, 1998; Vestraete, 2000; Etzkowitz, 2003; Micléa, 2004; Schmitt et Bayad, 2001; Schmitt, 2005; Karutko, 2005) a des effets avérés en France (Fayolle, 2001), aux États-Unis (Attali, 1998) et au Sénégal (Dia, 2011). Sa mise en œuvre peut être bénéfique pour les universités haïtiennes. L'Université Quisqueya qui l'a récemment entreprise y trouve déjà des effets positifs (Paul, 2012a). Elle peut d'ailleurs limiter l'émigration des jeunes diplômés.

La deuxième stratégie est la mobilisation de financement d'origine philanthropique. Comme c'est le cas dans beaucoup de pays, au moins trois moyens de mobilisation de ressources financières philanthropiques peuvent être utilisés: la recherche de mécènes (entreprises existantes ou celles à créer dans le cadre de la stratégie précédente), l'organisation d'activités de collecte de fonds et l'incitation des étudiants et des diplômés à créer des associations qui peuvent au retour financer des programmes des universités. Dans les pays comme le Canada, où l'État se désengage du financement des universités, les ressources financières issues de la philanthropie représentent plus de 13 % (Campus France, 2012) du budget des universités.

En troisième lieu, il y a la participation des universités dans des projets financés. Le fait de participer à des projets financés peut permettre aux universités publiques ou privées d'accéder à un supplément budgétaire très utile. On pallie ainsi l'insuffisance des droits de scolarité à financer le fonctionnement de l'université. Cette source de financement convient particulièrement bien au financement des activités de recherche scientifique. En même temps, elle favorise la réalisation de stage et de début d'emploi pour les diplômés. Les enseignants-chercheurs dont les salaires sont en général très peu compétitifs pourraient ponctuellement voir s'accroître leurs revenus.

Quatrièmement, il y a la mobilisation de la demande solvable et l'acquisition d'un certain seuil. Jacques Blamont disait qu'une université aurait certainement des difficultés en dessous de mille étudiants. Les universités haïtiennes, en particulier les universités privées, ont un grand intérêt à s'attirer une clientèle solvable. De manière générale, la partie la plus solvable de

la population tend à être celle d'où proviennent les étudiants les plus brillants puisqu'ils bénéficient d'une situation de rente intergénérationnelle. Ainsi, les universités qui accueillent ces derniers tirent aussi un avantage lié à leur crédibilité garantie par les taux de réussite ou d'excellence de leurs diplômés. En retour, la reconnaissance ainsi acquise par les universités renforce, à travers un cercle vertueux, leur capacité à mobiliser une demande encore plus solvable.

Enfin, les universités doivent développer des expertises et offrir des services payants à la communauté. Par extension de la stratégie des projets financés, les universités haïtiennes peuvent utilement renouer avec le monde socioéconomique, en offrant des services payants à l'administration, aux entreprises et aux organisations. L'implication de l'université dans la vie économique active peut aider à réduire la tertiarisation informelle de l'économie nationale (Paul, Daméus et Garrabé, 2010) et à toucher un public plus large. Déjà, en Haïti, ce public constitué d'une population majoritairement jeune n'est pas valorisé comme une opportunité (Paul, 2011).

Les stratégies financières énumérées ci-dessus ne peuvent être efficacement mises en œuvre sans des ressources humaines suffisamment qualifiées au sein ou à la portée des universités haïtiennes.

3.3 Quelques stratégies d'attraction de ressources humaines qualifiées

Nous entendons ici par « ressources humaines qualifiées » les universitaires diplômés de troisième cycle du supérieur et qui s'adonnent aux activités d'enseignement ou de recherche scientifique, recrutés sur la base de concours ou d'étude de dossiers et affectés à des grades tenant compte objectivement de leurs niveau, expérience et performance. Nous présentons ici brièvement quatre stratégies.

La première stratégie est l'établissement et la distinction des statuts du personnel de l'enseignement supérieur. La question de l'institutionnalisation des conditions d'accès aux grades et aux titres relève de prérogatives institutionnelles légales. Cependant, en présence de paresse institutionnelle (Paul, 2012b) de la part du Législateur⁵, les universités peuvent faire preuve d'un volontarisme institutionnel permettant de combler les lacunes et s'attirer les meilleures ressources nécessaires à leur viabilité. Pour ce faire, plusieurs critères peuvent être utilisés: discrimination sur la base du diplôme (master, doctorat, postdoctorat), de l'activité dominante (enseignants,

5. Dans certains pays, l'Etat est très exigeant sur les conditions d'entrée dans le salariat de l'enseignement supérieur. Au Bénin, par exemple, un diplôme de doctorat est requis pour créer ou diriger une université. En Haïti, aucune exigence n'existe, un diplômé de licence peut avoir le même grade et le même salaire qu'un diplômé de Master ou de Doctorat. Ce qui a évidemment un effet désincitatif pour les meilleurs professeurs.

enseignants-chercheurs, chercheurs), du temps alloué à l'activité universitaire (temps plein, temps partiel), du public desservi (technicien, tuteur, etc.) ou encore sur le mérite, l'expérience ou enfin la performance (moyennant évaluation objective).

L'évaluation des compétences et des performances et la récompense sur la base du mérite constituent des stratégies de management des ressources humaines dont les effets motivationnels sont connus (Lévy-Boyer, 2001). Dans le cas de l'enseignement supérieur, la motivation principale n'est pas salariale, mais en général d'estime – à la Maslow – reposant sur la reconnaissance. Évidemment, les salariés de l'enseignement supérieur exigent des salaires leur permettant de maintenir un niveau de vie moyen. Mais ils sont en général conscients des limitations de leur choix de carrière.

Deuxièmement, l'indexation des salaires sur les statuts est une stratégie de motivation. Elle est fondée sur la stratégie de la discrimination statutaire, la hiérarchisation des salaires, l'établissement de plan de carrière, la prise en compte de l'expérience dans l'enseignement supérieur. Il ne s'agit pas de verser des salaires que les universités n'ont pas. Bien au contraire, cette stratégie repose sur des statuts définis, ces derniers tenant compte du mérite. La mise en œuvre d'une telle stratégie dans le cadre d'un système universitaire favorise la mobilité du personnel tant au sein d'une université qu'au sein du système.

L'appel à la contribution de la diaspora universitaire haïtienne est une stratégie cruciale pour Haïti dans la mesure où les deux stratégies précédentes sont dépendantes de la disponibilité d'un personnel qualifié et mobilisable. Or, la mobilité internationale de ce dernier met les universités haïtiennes dans une compétition défavorable. La mobilisation de la diaspora académique déjà impliquée dans des universités occidentales a des avantages multiples : 1) complément en personnel qualifié directement mobilisable essentiellement à travers des missions, mais aussi par l'intermédiaire de retours volontaires, 2) mise à disposition des ressources, des réseaux et des enseignements à distance, 3) coûts d'intervention négociables, etc. Pour ce faire, il faut sortir de la caricature de la thèse antidiasporique, établir des règles lisibles, notamment à travers la mise en œuvre des deux premières stratégies. De plus, notre propos sur la mobilisation de la diaspora académique haïtienne ne doit pas être entendu comme l'ignorance du rôle du reste de la diaspora. En effet, l'ensemble de la diaspora peut être mobilisé à des fins de financement philanthropique.

Ce quatrième point mérite que nous nous y attardions. Car, contrairement à une idée fautive qui circule, la diaspora académique haïtienne n'est pas dans le déni de responsabilité vis-à-vis des universités haïtiennes. Bien au contraire, les nombreuses discussions menées au sein de cette diaspora montrent un intérêt manifeste pour le développement d'Haïti.

À maintes reprises, des personnes issues de cette diaspora font preuve d'altruisme intellectuel au profit des universités haïtiennes. Plusieurs enseignants-chercheurs influents de la diaspora, dont des jeunes diplômés et cadres d'universités étrangères, ont fait le choix de rejoindre des universités haïtiennes. La vraie question qui se pose est de savoir jusqu'à quand ils peuvent tenir si les universités haïtiennes d'accueil se contentent d'un statu quo inacceptable, compte tenu par ailleurs des exigences liées à l'entretien du savoir scientifique. Notre propos dans ce débat est que les universités haïtiennes auraient un grand intérêt à reconnaître la diaspora académique et à faire du réseautage avec elle (Kohler, 2010). En effet, le nombre de revenants restera faible dans le court et moyen terme. Mais aussi, les scientifiques et intellectuels de la diaspora sont une source d'opportunités diverses.

Pour terminer notre argument sur ce point, notons que l'émigration des cerveaux peut être exploitée par les acteurs haïtiens de l'enseignement supérieur pour renforcer les EES. Dans un contexte où l'aide internationale n'a pas réussi à camper un système universitaire solide en Haïti, la diaspora académique haïtienne constitue un atout qui ne saurait être écarté sans compromettre l'avenir du système. Les universités haïtiennes ont un grand intérêt à changer de paradigme et à adopter une approche plus attractive vis-à-vis de cette diaspora. Une mobilisation intelligente des universités haïtiennes dans le réseautage et la coopération scientifique internationale conduit naturellement à mettre la diaspora académique au cœur des stratégies de développement et d'amélioration de l'enseignement supérieur en Haïti.

En quatrième lieu, les universités haïtiennes doivent mieux mobiliser les réseaux scientifiques et les consortiums internationaux. Aucune université n'est censée rester isolée. La *coopétition* (compétition et coopération) enseignée dans les universités devrait être pratiquée par ces dernières au niveau local. Pour des raisons d'efficacité, de financement, mais aussi de mobilité des étudiants et du personnel, les universités ont intérêt à s'insérer dans des réseaux. Le réseautage à l'international ne doit pas non plus être négligé. Par exemple, il y a donc besoin d'étendre les avantages des consortiums existants à l'ensemble des universités haïtiennes. D'où la nécessité pour ces dernières de se constituer en réseau, en système. Enfin, il ne faut pas oublier que, dans la mobilisation des réseaux, la diaspora académique haïtienne peut être utilement mise à contribution, vu son implication dans les universités occidentales.

Pour finir, les deux groupes de stratégies que nous venons d'exposer sont étroitement liés, comme le sont les problèmes financiers et de personnel auxquels sont confrontées les universités haïtiennes. C'est pourquoi la mise en œuvre peut se faire de façon combinée. En adoptant une nouvelle perspective, les universités seront mieux à même d'innover dans ►

leur offre de formation (Cros et Adamczewski, 1996; Béchar, 2001) au bénéfice de la population.

4. CONCLUSION

Dans cet article, nous avons débattu deux groupes combinés de problèmes (financiers et de ressources humaines qualifiées) auxquels les universités haïtiennes sont confrontées, alors qu'elles doivent faire face à une demande en formation universitaire toujours croissante. Ces difficultés de ressources constituent un obstacle à l'établissement de l'université haïtienne en tant que système.

En termes pragmatiques, l'article a discuté plusieurs stratégies comme l'implication dans l'entrepreneuriat, la constitution de réseaux et de consortiums scientifiques et l'entrée dans ces derniers, la mobilisation de la diaspora universitaire par le rejet de la thèse antidiasporique, l'adoption d'une logique de compétition douée de transparence, le volontarisme institutionnel et l'innovation dans les stratégies d'attraction de professeurs qualifiés et d'investissements non étatiques (Chandrasiri, 2003).

Les auteurs s'accordent avec l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) pour dire qu'en dehors de l'université, de la science et de la technologie, il n'y a pas de salut pour Haïti (AAAS, 2011). Comme l'a fait la Thaïlande, qui investit près de 20 % (plus que tous les autres secteurs) de son budget national dans l'éducation, Haïti doit faire un effort pour investir de façon soutenue une part importante du budget national dans le secteur afin de réduire la pauvreté à moyen et à long terme. C'est pourquoi, à ce titre, l'intervention étatique est nécessaire et ne doit pas se limiter aux universités publiques ou étatiques. ■

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier les éditeurs et les relecteurs anonymes pour leurs corrections et commentaires très utiles. Un grand merci aux professeurs Evens Emmanuel et Étienne Billette de Villemeur pour leurs commentaires et la relecture de l'article.

BIBLIOGRAPHIE

- AAAS (2011). *Science for Haiti: A report on Advancing Haitian Science and Science Education Capacity*, American Association for the Advancement of Science (AAAS), New York, Washington, DC.
- ATTALI, J. (1998). *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur*, Rapport, [En ligne], <http://media.education.gouv.fr/file/94/9/5949.pdf>, consulté le 14 avril 2012.
- BÉCHARD, J.-P. (2001). «L'enseignement supérieur et les innovations pédagogiques: une recension des écrits», *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 27, n° 2, p. 257-281.
- CAMPUS FRANCE (2012). «Le rôle de la philanthropie dans le financement des universités canadiennes», *Les notes de Campus France*, n° 39, 4 p.

- CHANDRASIRI, S. (2003). «Financing of university education in Sri Lanka», *Higher Education*, vol. 45, p. 91-108.
- CLARK, B. R. (1998). *Creating Entrepreneurial Universities: Organizational Ways of Transformation*, Oxford, Pergamon/Elsevier Science.
- CROS, F., et ADAMCZEWSKI, G. (1996). *L'innovation en éducation et en formation*, Bruxelles, De Boeck Université et INRP.
- DIA, A. A. (2011). «L'Université sénégalaise face à la problématique de l'entrepreneuriat», *Revue de l'entrepreneuriat*, vol. 10, p. 9-32.
- ETZKOWITZ, H. (2003). «Research Groups as Quasi-firms: the Invention of the Entrepreneurial University», *Research Policy*, vol. 32, n° 1, p. 109-121.
- FAYOLLE, A. (2001). *Les enjeux du développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat en France*, Rapport d'étude réalisé pour la Direction de la Technologie, Ministère de la Recherche, 58 p.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION (GTEF) (2010). *Pour un pacte national sur l'éducation en Haïti*, Rapport du Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF) au président de la République, Port-au-Prince, 330 p., [En ligne], http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_Pacte_national_education.pdf.
- HENAFF, N., et al. (2009). «Revisiter les relations entre pauvreté et éducation», *Revue française de socio-économie*, vol. 1, n° 3, p. 187-194.
- KARUTKO, D. F. (2005). «The emergence of entrepreneurship education: development, trends and challenges», *Entrepreneurship Theory and Practice*, vol. 29, n° 5, p. 577-597.
- KOHLER, I. (2010). *Gone for Good? Partis pour de bon? Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis*, Paris, Institut Montaigne, 139 p.
- LÉVY-BOYER, C. (2001). *La motivation dans l'entreprise, Modèles et stratégies*, Paris, Éditions d'Organisation.
- LOGAN, R. W. (1930). «Education in Haiti», *The Journal of Negro History*, vol. 15, n° 4, p. 401-460.
- MICLEÁ, M. (2004). «"Apprendre à faire" comme pilier de l'enseignement et ses rapports avec les études entrepreneuriales dans l'enseignement supérieur. Le contexte européen et ses approches», *L'enseignement supérieur en Europe*, vol. 29, n° 2, p. 18-35.
- PAUL, B. (2011). «La Caraïbe: des opportunités économiques institutionnellement limitées», dans Cruse et Rhiney (dir.), *Caribbean Atlas*, [En ligne], <http://www.caribbean-atlas.com/thematiques/qu-est-ce-que-la-caraibe/la-caraibe-des-opportunités-économiques-institutionnellement-limitées.html>.
- PAUL, B. (2012a). «L'université et l'entrepreneuriat en Haïti», Colloque international «L'habilitation urbaine post-séisme de Port-au-Prince: quel rôle pour les universités et la recherche?» et Séminaire-atelier «Développement et renforcement des capacités de recherche en Haïti» tenus respectivement du 16 au 18 avril et les 19 et 20 avril 2012, au Karibe Convention Center, par l'Université Quisqueya (uniQ), l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD).
- PAUL, B. (2012b). «Le changement institutionnel en Haïti, les véritables enjeux», *Revue Recherches, études et développement*, vol. 5, n° 1, p. 27-33.
- PAUL, B. (2012c). «Comment sortir Haïti de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale? – Une proposition de stratégie», *Haïti Perspectives*, vol. 1, n° 1, p. 37-43.
- PAUL, B., DAMEUS, A., et GARRABE, M. (2010). «Le processus de tertiarisation de l'économie haïtienne», *Études caribéennes*, vol. 16, [En ligne], mis en ligne le 20 mai 2011, <http://etudescaribéennes.revues.org/4728>.
- SCHMITT, C. (2005). *Université et entreprise: une relation en quête de sens*, Coll. Mouvements économiques et sociaux, vol. 1, Paris, L'Harmattan, 322 p.
- SCHMITT, C., BAYAD, M. (2001). *Université et entrepreneuriat*, Document de travail ESM-IAE, 19 p., [En ligne], http://asso.nordnet.fr/adreg/UE_METZ.pdf, consulté le 12 avril 2012.
- SLAUGHTER, S., LESLIE, L. L. (1997). *Academic Capitalism. Politics, Policies, and the Entrepreneurial University*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- VERSTRAETE, T. (2000). *Les universités et l'entrepreneuriat*, Document de travail de l'ADREG, [En ligne], http://asso.nordnet.fr/adreg/univ_entrep.PDF, consulté le 12 avril 2012.

Bénédictique Paul, Ph.D. est économiste et manager formé à l'université et dans les organisations, en Haïti et en France. Il est détenteur d'un diplôme de doctorat (PhD) en sciences économiques (économie institutionnelle), d'un Master 2 Recherche en sciences des organisations, d'un Master of Science en Economie des Projets et d'un diplôme de génie-agronomie. Enseignant-chercheur en sciences économiques à l'Université d'Etat d'Haïti et à l'Université Quisqueya où il est aussi directeur du Centre d'Entrepreneuriat et d'Innovation, Docteur Paul mène des recherches sur le changement institutionnel en Haïti, sur les comportements d'entrepreneuriat et d'innovation. Il a enseigné dans le système éducatif haïtien de la maternelle à l'université. Il a aussi contribué au montage de plusieurs programmes de formation et de recherche, en particulier le Programme des Etudes Post-Graduées (PEP) de l'Université d'Etat d'Haïti, le Collège Doctoral d'Haïti (CDH), la relance du Centre de Recherche en Gestion et en Economie du Développement (CREGED) de l'université Quisqueya. benediquep.paul@uniq.edu.ht

Michel Thébeau, M.Sc. est enseignant-chercheur en économie à l'Université Quisqueya (uniQ) et chargé de cours à l'Université d'Etat d'Haïti. Il est détenteur d'un diplôme de maîtrise en économie du développement de l'Université Quisqueya, d'un diplôme d'études approfondies en économie –option analyse de politique économique- de l'université des Antilles et de la Guyane. Candidat au doctorat, ses domaines d'intervention sont l'économie de l'éducation, la macroéconomie du développement, les théories de la croissance. Présentement, il occupe la fonction de vice-doyen aux affaires académiques à la Faculté des Sciences Économiques et Administratives de l'uniQ. Il est membre du Centre de Recherche en Gestion et en Economie du Développement (CREGED) de l'université Quisqueya. thebeau.michel@uniq.edu.ht

